

Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

2, rue du Lendemain
95800 CERGY-LE-HAUT



Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'association SAUVEGARDE 95,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAUVEGARDE 95 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SAUVEGARDE 95 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de la réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 et son impact sur la présentation d'ensemble des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

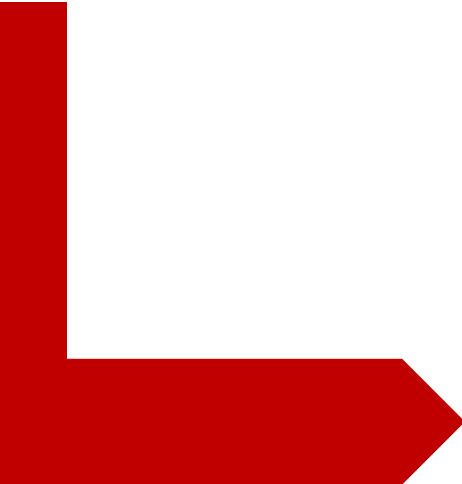
Fait à Paris, le 24 juin 2026

Pour EXPERTISE ET CONSEIL



Stéphane CUZIN

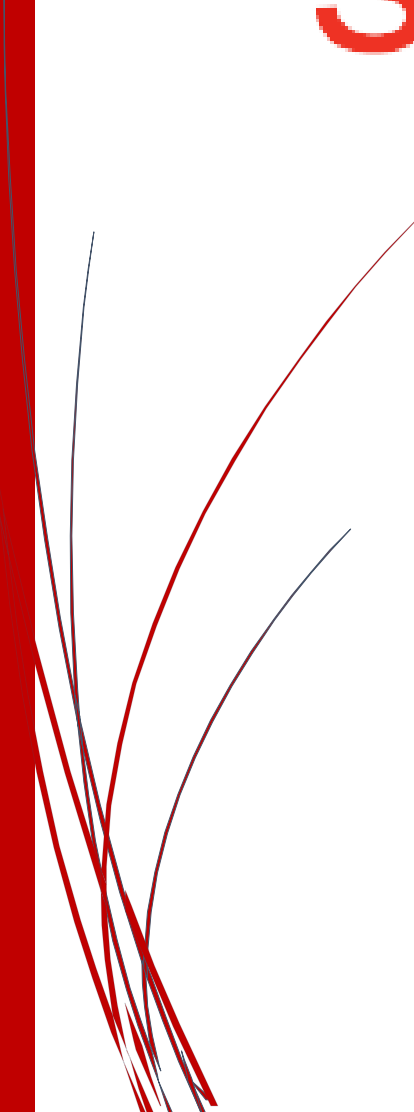
Commissaire aux comptes – Associé



ÉTATS FINANCIERS

COMPTES ARRETÉS AU 31/12/2025

Sauvegarde
Val d'Oise
▶ ▶ ▶



SOMMAIRE

Bilan	1-2
Compte de résultat	3-5
ANNEXES	6
· Immobilisation	7
· Amortissements	8
· Créances et Dettes	9
· Provisions	10
1. <u>Dispositions générale</u>	11-12
· Identité, organisation	
· Les faits caractéristiques de l'exercice	
· Evenements post clôture des comptes	
2. <u>Règles et méthode comptables</u>	12-13
· Conventions générales	
· Référentiels comptables	
· Dérogation aux méthodes comptables	
· Changement de la réglementation comptable	
· Changement de la méthode comptable à l'initiative de l'entité	
3. <u>Notes sur l'actif du bilan</u>	13-14
· Immobilisations incorporelles et corporelles	
· Immobilisation financières	
· Amortissements	
· Amortissements dérogatoires	
· Tableau des filiales et participations	
· Créances	
· Valeurs mobilières de placement	
4. <u>Notes sur le passif du bilan</u>	15-16
· Les fonds propres	
· Les subventions d'investissements	
· Les provisions réglementées	
· Les provisions pour risques et charges	
· Emprunts et dettes financières diverses	
· Les dettes provisionnées pour congés à payer	
5. <u>Notes sur le compte de résultat</u>	16
· Résultat effectif Etablissement sous gestion Contrôlée	17
· Résultat effectif Etablissement Gestion Libre	17
· Résultat comptable global	17
· Ventilation des produits de la tarification et subventions	18
· Indemnités de fin de carrière	19
· Tableau des effectifs	20
· Rémunération des dirigeants	20
· Honoraires du commissaires aux comptes	20
· Compte épargne temps	20
· Bénévolat et mise à disposition	21
· Engagements reçus ou donnés au cours de l'exercice	21
· Tableau détaillés des provisions	21
· Tableau de suivi des fonds associatifs	22
· Affectation de résultat	22
· Variation des fonds dédiés	23
· Charges constatées d'avance	23
· Produits constatés d'avance	23
· Subventions d'investissements	24
· Tableau des produits à recevoir	24
· Tableau du résultat financier	25

A C T I F	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois			31/12/2024 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	144 229,52	-35 685,32	108 544,20	112 442,52
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	115 113,60	-69 512,26	45 601,34	56 782,08
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				30 000,00
Constructions	4 853 015,23	-3 329 402,60	1 523 612,63	1 911 029,61
Installations techniques matériel et outillage	107 742,84	-79 281,78	28 461,06	38 379,01
Autres immobilisations corporelles	2 211 265,28	-1 832 334,78	378 930,50	447 432,05
Immobilisations corporelles en cours	274 723,80		274 723,80	146 181,00
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	1 020,00		1 020,00	1 020,00
Autres	171 681,11		171 681,11	144 759,27
TOTAL I	7 878 791,38	-5 346 216,74	2 532 574,64	2 888 025,54
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	41 600,00		41 600,00	
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	2 221 932,76		2 221 932,76	2 093 505,59
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 098 562,48		1 098 562,48	1 620 546,68
Charges constatées d'avance	22 471,49		22 471,49	22 504,55
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 289 222,71		1 289 222,71	207 292,76
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	4 843 401,15		4 843 401,15	4 070 870,83
.				
TOTAL III	9 517 190,59		9 517 190,59	8 014 720,41
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	17 395 981,97	-5 346 216,74	12 049 765,23	10 902 745,95

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	242 882,80	242 882,80	
Fonds propres complémentaires	52 300,00	52 300,00	
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité	5 783 760,42	5 682 306,38	
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 308 511,45	4 207 057,41	
Report à nouveau			
Report à nouveau	-2 352 867,18	-1 755 006,18	
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 327 234,59	-980 350,45	
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 849 102,78	-496 406,96	
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales	1 160 457,00	-273 843,00	
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)	5 575 178,82	3 726 076,04	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement	179 173,18	206 378,03	
Provisions réglementées			
Provisions réglementées	658 084,02	658 084,02	
	TOTAL I	6 442 436,02	4 680 538,09
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés	1 146 568,32	1 176 373,67	
	TOTAL II	1 146 568,32	1 176 373,67
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
	TOTAL III		
Provisions			
Provisions pour risques	233 907,81	405 522,20	
Provisions pour charges	425 835,45	365 374,37	
	TOTAL IV	659 743,26	770 896,57
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	705 091,85	772 286,32	
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses	561,42	1 553,00	
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 509,42	304 756,90	
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales	2 489 983,35	2 773 213,56	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	37 809,76	53 964,91	
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)	94 671,83	114 705,98	
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance	6 390,00	254 454,95	
	TOTAL V	3 801 017,63	4 274 937,62
Ecart de conversion Passif			
Ecart de conversion Passif			
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		12 049 765,23	10 902 745,95

Compte de résultat

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	1 146,00	0,01	746,00	0,00	400,00	53,62
Ventes de biens	9 533,69	0,05			9 533,69	
-dont ventes de biens en nature						
Ventes de services	936 586,53	4,53	896 390,75	5,15	40 195,78	4,48
-dont parrainages						
Production immobilisée						
Ventes de biens et services	947 266,22	4,58	897 136,75	5,15	50 129,47	5,59
Concours publics et subvt ⁹ exploitation	20 670 240,93	100,00	17 414 766,97	100,00	3 255 473,96	18,69
Subventions d'exploitation	2 808 712,72	13,59	3 884 773,90	22,31	-1 076 061,18	-27,70
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	1 059,67	0,01	25 700,00	0,15	-24 640,33	-95,88
. Contributions financières						
. Dons manuels	1 059,67	0,01	25 700,00	0,15	-24 640,33	-95,88
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
. Autres produits						
Produits de tiers financeurs	23 480 013,32	113,59	21 325 240,87	122,45	2 154 772,45	10,10
Reprises/prov. & amort	159 550,65	0,77	176 906,38	1,02	-17 355,73	-9,81
Utilisations des fonds dédiés	90 804,68	0,44	89 411,63	0,51	1 393,05	1,56
Autres produits	160 538,32	0,78	178 356,85	1,02	-17 818,53	-9,99
Transfert de charges			231,69	0,00	-231,69	-100,00
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	24 838 173,19	120,16	22 667 284,17	130,16	2 170 889,02	9,58
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	13 980,81	0,07	23 056,74	0,13	-9 075,93	-39,36
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	5 116 938,11	24,76	4 792 253,88	27,52	324 684,23	6,78
Impôts, taxes et versements assimilés	1 641 402,21	7,94	1 619 821,94	9,30	21 580,27	1,33
Salaires et traitements	11 903 883,65	57,59	11 697 939,09	67,17	205 944,56	1,76
Charges sociales	4 597 940,84	22,24	4 512 438,08	25,91	85 502,76	1,89
Dotations aux amortissements	406 139,62	1,96	416 417,27	2,39	-10 277,65	-2,47
Autres charges	170 933,86	0,83	98 732,36	0,57	72 201,50	73,13
Dotations aux provisions	86 283,10	0,42	156 118,73	0,90	-69 835,63	-44,73
Report en fonds dédiés	60 999,33	0,30	68 566,78	0,39	-7 567,45	-11,04
Aides financières						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	23 998 501,53	116,10	23 385 344,87	134,28	613 156,66	2,62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	839 671,66	4,06	-718 060,70	-4,12	1 557 732,36	-216,94
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	8 408,50	0,04	14 854,79	0,09	-6 446,29	-43,40
Autres intérêts et produits assimilés	35,63	0,00	2 565,71	0,01	-2 530,08	-98,61
Reprises/provisions	11 228,92	0,05			11 228,92	
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	19 673,05	0,10	17 420,50	0,10	2 252,55	12,93
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	10 699,92	0,05	11 663,13	0,07	-963,21	-8,26
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	10 699,92	0,05	11 663,13	0,07	-963,21	-8,26
RESULTATS FINANCIERS	8 973,13	0,04	5 757,37	0,03	3 215,76	55,85
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	848 644,79	4,11	-712 303,33	-4,09	1 560 948,12	-219,14
Produits	1 228 371,25	5,94	288 680,52	1,66	939 690,73	325,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	1 228 371,25	5,94	288 680,52	1,66	939 690,73	325,51
Charges	226 291,26	1,09	69 813,18	0,40	156 478,08	224,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	226 291,26	1,09	69 813,18	0,40	156 478,08	224,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 002 079,99	4,85	218 867,34	1,26	783 212,65	357,85
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	1 622,00	0,01	2 970,97	0,02	-1 348,97	-45,41
TOTAL VIII	1 622,00	0,01	2 970,97	0,02	-1 348,97	-45,41
PRODUITS	26 086 217,49	126,20	22 973 385,19	131,92	3 112 832,30	13,55
CHARGES	24 237 114,71	117,26	23 469 792,15	134,77	767 322,56	3,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 849 102,78	8,95	-496 406,96	-2,85	2 345 509,74	-472,50

Compte de résultat

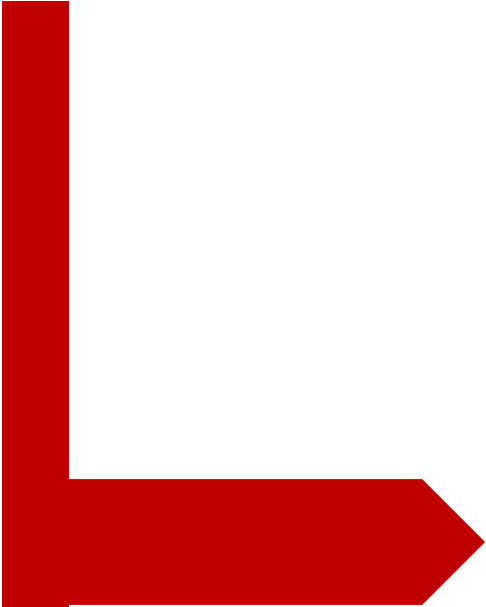
SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Arrêté au :	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée	1 160 457,00		-273 843,00			

Compte de résultat

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat		88 282		21 902		66 380	
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole		88 282		21 902		66 380	
CONTRIBUTIONS CHARGES							



ANNEXES

Immobilisations

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement	133 669.52		10 560.00
Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 049.08		2 649.60
Immobilisations incorporelles	247 718.60		13 209.60
Terrains	30 000.00		
Constructions sur sol propre	2 838 708.96		
Constructions sur sol d'autrui	565 400.00		
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	2 715 460.85		20 630.20
Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 858.96		7 426.06
Install générales, agenc. et aménag. divers	138 085.06		1 199.31
Matériel de transport	1 027 669.77		68 110.60
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901 698.10		62 376.23
Emballage récupérables et divers	108 936.20		6 493.30
Immobilisations corporelles en cours	146 181.00		128 542.00
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	8 575 998.90		294 777.70
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	1 020.00		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	144 759.27		48 676.73
Immobilisations financières	145 779.27		48 676.73
Total Général	8 969 496.77		356 664.03

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			144 229.52	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 585.08	115 113.60	
Immobilisations incorporelles		1 585.08	259 343.12	
Terrains		30 000.00		
Constructions sur sol propre		372 352.07	2 466 356.86	
Constructions sur sol d'autrui			565 400.00	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions		914 832.71	1 821 258.34	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		3 542.18	107 742.84	
Install générales, agenc. et aménag. divers		9 564.63	129 719.74	
Matériel de transport		54 941.65	1 040 838.72	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		36 414.01	927 660.32	
Emballage récupérables et divers		2 383.00	113 046.50	
Immobilisations corporelles en cours			274 723.00	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 424 030.25	7 446 746.35	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			1 020.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		21 754.89	171 681.11	
Immobilisations financières		21 754.89	172 701.11	
Total Général		1 447 370.22	7 878 790.58	

Amortissements

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	21 227.00	14 458.32		35 685.32
Autres postes d'immobilisations incorporelles	57 267.00	13 830.34	1 585.08	69 512.26
Immobilisations incorporelles	78 494.00	28 288.66	1 585.08	105 197.58
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 032 835.62	84 219.84	212 726.33	1 904 329.13
Construction sur sol d'autrui	43 190.28	16 523.67		62 036.95
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	2 132 514.30	92 832.11	840 971.27	1 363 036.52
Installations techniques, matériel et outillage	65 479.95	17 278.33	3 476.50	79 281.78
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	104 361.64	7 148.78	9 564.63	101 945.79
Matériel de transport	844 051.91	86 549.40	37 010.69	893 590.62
Matériel de bureau, informatique, mobilier	695 296.39	63 301.75	33 527.89	743 994.14
Emballages récup et divers	85 247.14	9 997.08	2 531.72	92 804.23
Immobilisations corporelles	6 002 977.23	377 850.96	1 139 809.03	5 241 019.16
Total Général	6 081 471.23	406 139.62	1 141 394.11	5 346 216.74

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement	14 458.32				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 830.34				
Immobilisations incorporelles	28 288.66				
Terrains					
Constructions sur sol propre	84 219.84				
Construction sur sol d'autrui	16 523.67				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements	92 832.11				
Installations techniques, matériel et outillage	17 278.33				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements	7 148.78				
Matériel de transport	86 549.40				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	63 301.75				
Emballages récup et divers	9 997.08				
Immobilisations corporelles	377 850.96				
Total Général	406 139.62				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	171 681.11	171 681.11	
Clients douteux ou litigieux	4 000.00	4 000.00	
Autres créances clients	2 249 532.76	2 249 532.76	
Personnel et comptes rattachés	89 196.74	89 196.74	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	330 412.50	330 412.50	
Groupes et associés	21 597.64	21 597.64	
Débiteurs divers	18 997.29	18 997.29	
Charges constatées d'avance	22 471.49	22 471.49	
Subventions à recevoir	648 358.31	648 358.31	
Total général	3 556 247.84	3 556 247.84	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	705 103.27	51 636.00	653 467.27	
Emprunts et dettes financières divers	561.42	561.42		
Fournisseurs et comptes rattachés	466 509.42	466 509.42		
Personnel et comptes rattachés	942 288.46	942 288.46		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 359 875.22	1 359 875.22		
Etat, impôt sur les bénéfices	1 622.00	1 622.00		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	186 197.67	186 197.67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 809.76	37 809.76		
Groupes et associés				
Autres Dettes	94 671.83	94 671.83		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	6 390.00	6 390.00		
Total général	3 801 029.05	3 147 561.78	653 467.27	
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 199.47			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

SAUVEGARDE GLOBAL 2025

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	688 082.04			688 082.04
Provisions réglementées	688 082.04			688 082.04
Provisions pour litiges	300 119.00		171 614.00	128 504.00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	5 110.00			5 110.00
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 500.00		800.00	6 700.00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	15 000.00			15 000.00
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	443 168.00	107 490.00	46 229.00	504 429.00
Provisions risques et charges	770 897.00	107 490.00	218 643.00	659 743.00
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	1 458 979.04	107 490.00	218 643.00	1 347 825.04
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Total Bilan : 12 049 765€

Total produits : 26 086 217€

Total charges : 24 237 115 €

Résultat : +1 849 103€

1/ Dispositions générales

Identité, organisation

Créée en 1967, La Sauvegarde du Val-d'Oise développe et gère, sur l'un des territoires les plus jeunes de France, des activités de protection de l'enfance, de soutien à la parentalité, de médiation familiale, de prévention spécialisée, de formation, d'insertion, et de lutte contre toute forme d'exclusion.

La Sauvegarde du Val d'Oise se décompose en quatre pôles spécialisés :

- Le pôle Milieu Ouvert : il propose des interventions diversifiées de protection des enfants et adolescents vivant dans leur environnement habituel, de médiation familiale et d'accompagnement des familles en difficultés éducatives et sociales, en articulation étroite avec le Tribunal pour Enfants, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et l'ensemble de ses partenaires. Il se compose de trois services dont les actions complémentaires sont étroitement articulées : l'Espace de Médiation Éducative et Familiale (EMEF), Le service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (SAEMO) et Le Service Éducatif d'Aide à la Gestion Budgétaire (SEAG).
- Le pôle Hébergement Éducatif : Il propose des modes d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement diversifiés pour des enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance à 21 ans, suite à la décision d'un juge pour enfants, ou après un contrat passé entre leurs parents, (ou le jeune s'il a plus de 18 ans), et l'aide sociale à l'enfance. Il a une double mission :
Protéger les enfants et les jeunes qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation nécessite un accueil à temps complet et accompagner et aider les parents, sous réserve des décisions du juge, à prendre conscience de leurs compétences, à résoudre leurs difficultés, afin de favoriser et développer les liens familiaux. Il est composé de deux services complémentaires : le Dispositif d'Hébergement d'Action Éducative (DHAÉ) et du service d'accueil familial (SAF).
- Le pôle Prévention Spécialisée et Insertion : implanté sur la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) depuis 1973, Il développe des actions de prévention spécialisée, de formation et d'insertion diversifiées auprès des jeunes de 11 à 25 ans, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus largement des populations de la CACP. Toutes les actions du pôle répondent à des enjeux essentiels : prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, les conduites à risque, la délinquance, la maltraitance les exclusions de toute sorte, pour favoriser l'intégration sociale et économique des enfants des jeunes et des adultes accompagnés. Le pôle est composé d'un service de Prévention Spécialisée (SPS) et de trois services spécifiques qui coopèrent étroitement : l'espace dynamique d'insertion CESAME, l'Auto-Ecole associative et les Ateliers Chantier d'Insertion (ACI).
- Le pôle Justice et Évaluation : il participe à la mise en œuvre de deux missions complémentaires de l'association : le Service d'investigation éducative (SIE) est chargé d'évaluer de façon approfondie le danger auquel est exposé un enfant, de recueillir tout élément de compréhension afin d'éclairer les décisions des magistrats du tribunal de Pontoise. Elle concerne les situations particulièrement complexes d'enfants et d'adolescents. Le dispositif Accueil Conseil Écoute Parent Enfant (ACEPE) animent des permanences à orientation psychologique, lieux de parole et d'échange, afin d'aider les familles dans leurs difficultés quotidiennes, avec leurs enfants. Ils mènent également des interventions diversifiées à la demande des communes du Val-d'Oise.
Depuis 2021 ce pôle s'est enrichi d'une troisième mission confiée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Justice Restaurative.
Enfin ce pôle porte l'action « La Toile des Ados ».

- Création en 2024 du dispositif TDC (Tiers Digne de Confiance) pour accompagner les enfants confiés à un tiers, dans la plupart des cas un membre de leur famille. Il répond à un double enjeu : assurer la protection de l'enfant et soutenir la personne qui en assure l'accueil au quotidien.

Les faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes 2025 ont été impactés par les différents éléments cités ci-dessous :

- La saisie d'un produit à recevoir de 228 288€ relatif au coût 2025 de l'extension de la prime Segur.
- La vente de la Maison Russe pour un montant de 1 135 170€.

Le différent juridique avec notre voisin à l'Espace Dynamique d'Insertion CESAME, évoqué dans nos rapports depuis 2020 ne concerne plus La Sauvegarde 95 du fait de la vente.

La provision de 50 000€ a donc été reprise.

Evénements post clôture des comptes

Aucun évènement ayant un impact direct sur les comptes 2025 n'est à signaler.

2/Règles et méthodes comptables

Conventions générales

L'association gère les établissements suivants dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre (c'est à dire que les affectations des résultats sont décidées par les organes internes à l'Association).

Etablissement sous gestion contrôlée :

- SIEGE
- SAEMO et AEMOR
- EMEF et EMEF Partenaires
- SIE
- SEAG
- SAF
- DH
- PREVENTION
- TDC

Etablissements sous gestion libre :

- ACEPE
- La Toile des Ados
- Association
- Activités connexes
- Justice Restaurative

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaisons, des frais de services gérés en commun, correspondent aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisés et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Référentiels comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2025 ont été établis conformément : aux prescriptions du règlement 2014-03 du Plan Comptable Général ; au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des associations et fondations, et au règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre en outre dans le champ d'application :

- o du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- o du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Dérogation aux méthodes comptables

Pour rappel le CITS 2017 et 2018 a été enregistré en fonds dédiés suite à la demande du Conseil Départemental et de la DPJJ pour les services exclusivement ou essentiellement financés par ces derniers.

Aucune dotation et aucune provision n'ont été effectués sur l'exercice 2025.

Changement de la réglementation comptable

L'association est dorénavant soumise à l'application du règlement 2022-06. Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de réglementation, qui constitue un changement de méthode comptable.

Principaux impacts : Résultat exceptionnel redéfini : seules les opérations majeures, inhabituelles et non récurrentes y figurent.

Suppression des transferts de charges (791, 796, 797).

Reclassements de certaines charges et produits en résultat courant.

Nouvelle présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Clarification des règles sur provisions, subventions, cessions d'actifs.

Impact chiffré : L'application du règlement n'a pas entraîné de modification significative des capitaux propres d'ouverture.

Changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité

NEANT.

3/Notes sur l'actif du bilan

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- Logiciel : 1 à 5 ans linéaire
- Installations générales : 1 à 15 ans linéaire
- Matériel bureautique et informatique : 1 à 10 ans linéaire

- Mobilier : 1 à 10 ans linéaire
- Constructions : 5 à 20 ans linéaire
- Matériel de transport : 2 à 5 ans linéaire
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans linéaire
- Frais établissement : 2 à 5 ans linéaire
- Matériel technique : 2 à 10 ans
- Matériel et outillage : 1 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition qui comprend, après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Amortissements

Par dérogation aux principes généraux exposés ci-dessus, les immobilisations sont amorties, à la demande des autorités de tarification, sur la base de durées d'amortissement plus longues que celles généralement retenues. Le différentiel d'amortissement fait l'objet d'une comptabilisation en charges différées.

Amortissements dérogatoires

Néant.

Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2025

Dénominations	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat exercice 2024
SCI BATIP (51 % du capital soit 1020 part à 1 €)	2 000	1 020	51%	-6 477

Nous avons fait une avance à hauteur de 10 000 € à la SCI BATIP, dont nous détenons depuis le 17/11/2009, 51 % du capital soit 1020 parts à 1€.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. (Annexe).

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations sont faites pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport au cours de la bourse au 31/12/2025.

Les valeurs mobilières de placements détenus en fin d'exercice sont d'un montant de 1 289 222€ dont 1 150 000€ de dépôts à terme et 137 392€ d'autres valeurs mobilières de placement.

4/Notes sur le passif du bilan

Les fonds propres

La variation des fonds propres par rapport à l'exercice précédent est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Le montant du report à nouveau est de -2 352 858€ en 2025 contre -1 755 006€ en 2024 soit une variation de -597 852€. En annexe se trouve le tableau des résultats restant à affecter pour les services sous gestion contrôlée.

La situation nette de l'Association est de 5 575 178€ en 2025 contre 3 726 076.04€ en 2024.

Les subventions d'investissements

Le total des reprises de subventions d'investissement s'élève à 44 004€.

Les provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en vertu de dispositions réglementaires qui sont les suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF)
- Amortissements dérogatoires
- Renouvellement des immobilisations (article D314 – 206 du CASF)

PROVISIONS REGLEMENTEES		
	2025	2024
RESERVE DE TRESORERIE	347 161	347 161
DIFFERENCE S/REALISATIONS D'ACTIF	340 923	340 923
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	688 084	688 084

Les provisions pour risques et charges

Du fait des contraintes particulières imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations, certaines provisions pour risques et charges attribuées par les autorités de tutelle ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Au 31/12/2025 le solde des provisions est de : 659 743€

Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

L'ensemble des comptes détenus auprès de la Caisse d'Epargne sont fusionnés.

Les amortissements de l'année 2025 sont de 67 195€.

Le montant restant dû en fin d'exercice est de 705 092€, ce poste est inscrit dans la rubrique Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit au Passif du bilan.

La rubrique « Emprunts et dettes financières diverses » comprend 562€ de dépôts et cautionnement reçus, essentiellement des cautions reçus par les mineurs du DHAE.

TABLEAU DES EMPRUNTS EXERCICE 2025

STRUCTURE	COMPTE COMPTABLE	MONTANT TOTAL EMPRUNT	Montant début exercice	AMORTISSEMENT 2025	Montant fin d'exercice
SIE / PRÊT DPJJ	164700		60980		60980
SPS	164710	174 000	51 629	9 109	42 520
DH MAEVA	164720	54 800	2 823	2 823	0
MAISON RUSSE	164740	100 000	27 059	20 267	6 792
SIEGE/ACQUISITION	164820	540 000	493 661	18 458	475 203
SIEGE/TRAVAUX	164830	170 000	136 135	16 538	119 597
Totaux			772 287	67 195	705 092

Les dettes provisionnées pour congés à payer

La dette provisionnée pour les congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes.

En application de l'avis du CNC n°2007-05 du 04 mai 2007, la quote-part de la dette provisionnée pour congés à payer non financée au 1^{er} janvier 2007, a été affectée au compte 115922 « Report à nouveau dépenses pour congés payés » pour un montant de 686 455 €.

Ce compte est mouvementé chaque exercice du rejet de la variation selon les instructions d'affectation de résultat par les Financeurs pour les Etablissement soumis.

Au 31 décembre 2025 le solde de ce compte s'élève à : 1 230 338€ contre 1 140 544€ en 2024.

Le montant total de la variation des congés à payer pour 2025 est de : -37 110 €, dont 8 250€ pour les établissements en gestion propre.

L'affectation de cette variation en gestion contrôlée fera l'objet, après clôture de l'exercice et réception des rapports de discussion de CA des financeurs d'une remontée au compte 115922 « Report à nouveau dépenses pour congés payés », appartenant à la rubrique des comptes de report à nouveau des activités sociales et médicaux sociales.

5/Notes sur le compte de résultat

Les charges et les produits composants le résultat de l'exercice des activités soumises à approbation, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Les affectations des résultats des établissements soumis à contrôle par financeurs seront affectées au reçu du rapport de discussion de CA 2025 et portées en principe sur les budgets 2027.

Résultat effectif Etablissement sous Gestion Contrôlée

Établissements	Résultat comptable 2024	Résultat comptable 2025	Variation CP	Rejets antérieurs	Résultat antérieur à affecter	Reprise provision constituée à partir de RAN	En-cours MJIE	Résultat à affecter
SIEGE	-60 434	-53 754	-5 299	-	-		-	-59 052
DHAE	73 963	49 090	-33 688	-	158 757		-	174 159
SAF	-203 605	194 821	66 043	-	-212 262		-	48 602
SAEMO + AR	-199 568	755 637	7 360	-	-		-	762 997
SEAG	-82 252	-19 330	-1 963	-	63 598		-	42 304
EMEF	-15 550	-26 664	-9 007	-	-4 154		-	-39 825
SIE	5 583	-24 619	-23 304	-	-		85 887	37 964
SPS	41 297	117 954	-24 620	-	140 552	247 187	-	481 073
TIERS DIGNE DE CONFIANCE	166 722	167 322	32 727	-	-		-	200 049
TOTAL GESTION CONTROLEE	-273 843	1 160 457	8 250	0	146 491	247 187	-85 887	1 648 272

Résultat effectif Etablissement Gestion Libre

Établissements	Résultat comptable 2024	Résultat comptable 2025
ASSOCIATION (dont EDI, Chantiers, Maison Russe, et Toile des Ados)	1 182	998 532
ACEPE	-2 820	-2 121
CEJ	121 334	14 921
JUSTICE RESTAURATIVE	-70 365	-7 925
AUTO ECOLE	-105 586	-139 927
LA RECOLTE	-27 347	-21 829
LDA	-55 679	-94 605
ROUL VERS	-40 231	-49 551
VELO SERVICES	-43 050	-8 849
TOTAL GESTION PROPRE	-222 564	688 646

Résultat comptable global

Résultats comptables	2024	2025
TOTAL GESTION CONTROLEE	-273 843	1 160 457
TOTAL GESTION PROPRE	-222 564	688 646

Ventilation des produits de la tarification et subventions

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EXERCICE 2025																
COMPTES 73-74	CD	CD95 Secur pour tous reçu	CD95 Secur pour tous PAR	ETAT	CACP	AGGLO	MAIRIE	SNCF	POLITIQUE DE LA VILLE	FIPD	CAF	CGET	AUTRES	TOTAL 2025	TOTAL 2024	VARIATION 2025-2024
Tarifications																
SAEMO	7 114 941													7 114 941	5 236 210	1 878 731
EMEF	141 598													141 598	131 509	10 089
SAF	5 265 054													5 265 054	4 678 585	586 469
DDHB	3 250 021													3 250 021	2 941 721	308 300
SEAG											357 320			357 320	389 803	-32 483
SIE				1 586 747										1 586 747	1 551 867	34 880
PREVENTION	1 957 225													1 957 225	2 200 168	-242 943
TDC	997 335													997 335	284 904	712 431
SOUS TOTAL	18 726 174	0	0	1 586 747	0	0	0	0	0	0	357 320	0	0	20 670 240	17 414 767	3 255 473
Subvention																0
EMEF		2 310	2 111		3 000						197 601		49 840	254 862	241 638	13 224
SEAG														0	21 759	-21 759
SPS		12 481	15 721	69 400		618 711	68 000		23 230					807 543	814 981	-7 438
CHANTIERS														0	0	0
EDI														0	70 000	-70 000
LDA	14 850			253 347	26 000		14 000		4 000	10 800				322 997	393 366	-70 369
MAISON RUSSE														0	0	0
VELO SERVICE	14 850			203 949	30 000		9 205	34 440	6 000					298 444	386 175	-87 731
AUTO ECOLE					3 500		2 400		7 960				4 000	17 860	39 000	-21 140
ROULVERS	8 910			285 648			9 905							304 463	416 157	-111 694
ALIMENT.SOLIDAIRE	8 600			76 308	5 000				2 000				64 482	156 390	170 055	-13 665
TOILE DES ADOS														0	0	0
ACEPE					3 000		1 975					39 878		44 853	55 794	-10 941
DHAE		15 075	26 008											41 083	199 096	-158 013
SAF		88 320	85 290											173 610	210 433	-36 823
SAEMO		43 296	47 445											90 741	439 236	-348 495
SIE														0	14 076	-14 076
JUSTICE RESTAURATIVE														0	0	0
CEJ				177 168									7 900	185 068	374 643	-189 575
ASSOCIATION													15 082	15 082	0	15 082
SIEGE	0	41 850												41 850	34 392	7 458
TDC	0		9 863											9 863	3 972	5 891
SOUS TOTAL	47 210	203 332	186 438	1 065 820	70 500	618 711	105 485	34 440	43 190	10 800	197 601	39 878	126 222	2 764 708	3 884 773	-1 148 496
TOTAL GENERAL	18 773 384	203 332	186 438	2 652 567	70 500	618 711	105 485	34 440	43 190	10 800	554 920	39 878	126 222	23 434 949	21 299 540	2 106 978

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à leur date de notification par les financeurs, et affectées à la mise en œuvre des missions sociales. L'accord de financement conclu entre l'association et les financeurs définit la période de référence, les activités financées, et les obligations de justifications des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit à partir du rapport financier lorsque celui-ci est terminé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits est déterminée par les dépenses justifiées,
- Soit par une évaluation des dépenses « justifiables » engagées dans la période de référence, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes. C'est le cas notamment des financements pluriannuels.

Indemnités de fin de carrière

Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel.

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Le montant des engagements pour les indemnités de fin de carrière est évalué selon les hypothèses suivantes :

Paramètres de calcul des IDR exercice 2025		
Hypothèses démographiques		
Taux de turnover		
Cadre		
Âge	Catégorie	Taux de turnover
0	<30	19%
30	30 - 39	33%
40	40 - 49	7%
50	50 - 59	23%
60	60+	13%
Non Cadre		
Âge	Catégorie	Taux de turnover
0	<30	46%
30	30 - 39	27%
40	40 - 49	25%
50	50 - 59	7%
60	60+	21%
Table de mortalité utilisée		
TH17_19/TF17_19		
Âge de départ à la retraite	Cadre	65
	Non Cadre	64
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	3,96%	
Taux annuel d'évolution salariale	Cadre	1,00%
	Non Cadre	2,25%
Taux de charges moyen	Cadre	60,06%
	Non Cadre	51,65%

Le montant de la dette actuarielle calculé au 31/12/2025 s'élève à 207 625€.

Cet engagement n'est pas constaté sous la forme de provisions.

Nom de la société	SAUVEGARDE VAL D'OISE
Date d'évaluation	31/12/2025
Date de la simulation	26/03/2026
Méthode de calcul	PUCM IFRIC2021
Engagement PIDR	207 625,33 €
Taux d'actualisation	3,96%
Durée moyenne pondérée	5,61

Tableau des effectifs

EFFECTIF AU 31/12/2025			
	ETP		
	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024	ECART
Personnel de direction	9	8	1
Personnel médical	19,33	18,72	0,61
Personnel éducatif	216,44	213,82	2,62
Personnel de service	13,09	12,2	0,89
Personnel administratif	43,70	38	5,7
Personnel en insertion*	47,37	52,43	-5,06
TOTAL	348,93	343,17	5,76
* apprentissage et contrats aidés			

Rémunération des dirigeants

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- La Présidente,
- Le Trésorier,
- Le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, celle-ci reste confidentielle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 41 545€ TTC (article R 123-198 du code de commerce) au titre du contrôle légal des comptes annuels.

Compte épargne temps

Un compte épargne temps est mis en place depuis 2000 dont la gestion est confiée à Malakoff Humanis.

Au 31/12/2025, le montant de l'engagement de la Sauvegarde pour ses salariés est de 219 860€

Cet engagement est couvert par des VMP. Une souscription de 72 517€ est faite en début d'exercice 2026 correspondant aux demandes des salariés effectués au 31 décembre de l'exercice.

Les montants retirés du CET sur demande du salarié sont versés sur le bulletin de salaire et sont enregistrés dans les comptes de salaires et charges sociales et fiscales.

Le produit généré par le rachat des VMP en couverture du paiement aux salariés est enregistré au crédit d'un compte de la classe 64 « salaires et charges ».

Bénévolat et mise à disposition

Les temps passés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions et les conventions de bénévolat signées pour 2025 sont de 1 218 heures. La valorisation retenue correspondant au taux horaire moyen des directeurs pour l'année 2025, charges sociales et fiscales comprises. Le montant valorisé d'élève à 88 282€.

Engagements reçus ou donnés au cours de l'exercice

Les engagements financiers à plus d'un an sont détaillés en annexe « des créances et des dettes ».
Aucun engagement hors bilan autre que l'engagement retraite détaillé dans ce document n'est à signaler.

Tableau détaillé des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS 2025						
NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Dotation exercice		Refléchage à la demande du financier	Reprise exercice	Montant fin exercice
		Affectation	Dotation			
<u>PROVISIONS POUR RISQUES</u>						
RISQUES PRUD'HOMMES	250 119		13 793		135 408	128 504
PERSONNEL +20ANS	7 500				800	6 700
LITIGE ACCES MAISON RUSSE	50 000				50 000	
RISQUE CREANCE DEPOT GARANTIE SARCELLES	5 110					5 110
LITIGE SARCELLES ET RISQUE CREANCE SPS	100 293					100 293
CHARGES DE PERSONNEL			72 490			72 490
SPS DEMENAGEMENT/CA	15 000					15 000
APPRENTIS	17 487			35 000		52 487
<u>PROVISIONS POUR CHARGES</u>						
REMISE AUX NORMES	15 000					15 000
PROJET INTERNATIONAUX	20 159					20 159
ACTION EDUCATIVE	35 000			-35 000		
ACTION CULTURELLE	10 000					10 000
BOURSES PERMIS CACP	5 000					5 000
MATERIEL TELEPHONE	5 000					5 000
POUR ACCESSIBILITE PMR	29 000					29 000
INFLATION CET	11 229				11 229	
RELATION CITOYENNE CA 2022	180 000					180 000
PROJET EXPERIMENTALE CA 2017	15 000					15 000
TOTAL PROVISIONS	770 897		86 283		197 437	659 744

Tableau de suivi des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L OUVERTURE	AFFECTATION DE RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	295 183				295 183
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0				0
ÉCARTS DE REEVALUATION	0				0
RESERVES	5 682 306		119 714	-18 260	5 783 760
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 207 057	0	119 714	-18 260	4 308 511
REPORT A NOUVEAU	-1 755 007	-496 407	347 111	-448 565	-2 352 868
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-980 350	-273 843	406 626	-479 666	-1 327 234
EXCEDENT OU DEFICIT	-496 407	496 407	1 849 103	0	1 849 103
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-273 843	273 843	1 160 457	0	1 160 457
SITUATION NETTE	3 726 076	0	2 315 928	-466 825	5 575 179
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	0				0
SUBVENTION D INVESTISSEMENT	266 378	0	280 775	-367 980	179 173
PROVISIONS REGLEMENTEES	688 084	0	0	0	688 084
TOTAL CLASSE 1 BILAN	4 680 538	0	2 596 703	-834 805	6 442 436

La décomposition des fonds propres et leur variation par rapport à l'exercice précédent sont indiquées dans le tableau de variation des fonds propres. L'association assurant la gestion d'établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, un certain nombre de postes constitutifs des fonds propres ne peuvent être mouvementés que sur décision des autorités de tarification.

En conséquence, une ventilation est opérée entre les postes sur lesquels l'organe délibérant de l'association à la maîtrise et ceux pour lesquels elle doit les conformer aux décisions de l'autorité de tarification.

Cette distinction trouve à s'appliquer dans une ventilation des réserves et une ventilation des résultats.

Le montant du report à nouveau est de -2 352 868€ en 2025 contre – 1755 006€ en 2024.

La situation nette de l'association est de 5 575 178€.

L'affectation du résultat

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé, en 2025, les comptes de l'exercice 2024, le résultat des activités propres de l'association de l'exercice 2024 a été affecté en report à nouveau.

Les résultats N-1 pour le SPS et N-2 pour les autres établissements des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée, ont été affectés conformément aux rapports reçus à la clôture de l'exercice au 31/12/2025. Ces mouvements se retrouvent dans la variation des fonds propres.

Variation des fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la part des ressources affectées par un tiers financeur à la réalisation d'un projet défini. A ce titre sont constatés en fonds dédiés les montants des ressources non consommées.

TABLEAU DES FONDS DEDIES EXERCICE 2025

NATURE DES FONDS DEDIES	Montant début d'exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds dédiés à l'Investissement	466 935	0	0	466 935
Fonds dédiés CITS	174 690		0	174 690
Fonds dédiés Subventions	525 298	60 999	90 805	495 493
Autres Fonds dédiés	9 450	0		9 450
TOTAL FONDS DEDIES	1 176 374	60 999	90 805	1 146 569

Charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE EXERCICE 2025

Détail Charges constatées d'avance	Montants
Charges constatées d'avance SIEGE	18 516
Charges constatées d'avance DHAE	616
Charges constatées d'avance LA RECOLTE	10
Charges constatées d'avance LDA	620
Charges constatées d'avance AUTO ECOLE	2 414
Charges constatées d'avance ROUL VERS	38
Charges constatées d'avance SAF	257
Total Charges constatées d'avance	22 471

Ces charges sont essentiellement constituées de loyers, d'assurances ou d'abonnements de l'exercice 2026.

Produits constatés d'avance

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE EXERCICE 2025

Détail Produits constatés d'avance	Montants
Produits constatés d'avance DHAE	6 390
Total produits constatés d'avance	6 390

Il s'agit de remboursement anticipé d'assurance pour le DHAE.

Subventions d'investissements

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025

COMPTES	COMPTES 13				COMPTES 139			
	Montant début exercice	Augmentation	Solde subvention / Vente	Montant fin exercice	Montant début exercice	Reprise exercice	Solde subvention / Vente	Montant fin exercice
Maison Russe- Région	100 000		100 000		100 000		100 000	
Maison Russe- CACP	50 000		50 000		47 708	2 292	50 000	
Maison Russe- Caisse Epargne	30 000		30 000		28 625	1 375	30 000	
Maison Russe- Poniatovski	5 000		5 000		4 771	229	5 000	
Maison Russe Extension-Région	70 063		70 063		48 470	4 129	52 599	
Maison Russe Extension-CACP	29 500		29 500		20 409	1 738	22 147	
Maison Russe Extension-CD 95	19 000		19 000		13 145	1 119	14 264	
Maison Russe Extension-Eragny	9 000		9 000		6 234	530	6 765	
DDHB TVX MAEVA-CD95	53 799			53 799	59 270			59 270
DDHB TVX Direction-CD95	255 000			255 000	267 764			267 764
DDHB TVX BESSANCOURT	49 342			49 342	9 038	4 519		13 557
AUTO-ECOLE	27 898			27 898	0			
CHANTIERS	4 000			4 000	0			
ROUL VERS	16 990			16 990	5 206	3 395		8 601
LDA	74 966			74 966	6 297	22 584		28 881
LDA-ETAT	12 600			12 600	12 565			12 565
LDA-CAMION	5 000			5 000	7 909	1 017		8 926
LDA MACHINES DANTAN	4 000			4 000	2 799	1 200		3 999
VELO	41 270			41 270	94	535		629
VELO-COMMUNE SOLIDAIRE	3 064			3 064	0			
VELO-COMMUNE TROTINETTE	3 924			3 924	0			
VELO-CAMION ATELIER	3 710			3 710	3 710			3 710
VELO- APP	7 526			7 526	7 875	1 505		9 380
VELO-Air France	30 000			30 000	29 724			29 724
VELO-Région	22 300			22 300	22 300			22 300
VELO-CD95	5 000			5 000	5 000			5 000
VELO Incendie-Divers reclas opte 102-103	24 495			24 495	24 495			24 495
LA RECOLTE (camion + groupe electrogène)	46 180			46 180	3 842	9 248		13 090
TOTAL	1 003 627	0	312 563	691 064	737 250	55 414	280 775	511 890

SOLDE **179 174**

Tableau des produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2025

Produits à recevoir	Montants
SIEGE	76 242
SAEMO	123 092
EMEF	6 608
DHAE	60 029
SPS	41 872
SAF	253 843
SEAG	4 905
TDC	13 835
ACEPE	56 233
ACI ET CHANTIERS	9 302
TOTAL	645 961

Le total des Produits à recevoir 2025 est de 645 961€ dont 228 288€ qui concernent l'extension de la Prime Ségur. La Sauvegarde ayant versé cette dernière à tous les salariés concernés, nous avons, de fait, constaté un produit à recevoir sur 2025 pour lequel nous attendons une prise en charge par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

A savoir, La Sauvegarde a reçue 50% de compensation du coût prévisionnel 2025 de la Ségur pour tous soit 161 482€

Tableau du résultat financier

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	
Détail des charges	Montants
Interets et provisions financières	
Interet sur emprunt DH	28
Interet sur emprunt MAISON RUSSE	154
Interet sur emprunt PREVENTION	1 315
Interet sur emprunts SIEGE	9 204
TOTAL	10 700

Détail des produits	Montants
Produits autres valeurs mobilières	
revenu de placement / ASSO	8 444
TOTAL	8 444

RESULTAT FINANCIER	-2 256
---------------------------	---------------